

Séance du 12 septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 21

Date de la convocation : 07/09/2023  
Date d'affichage : 08/09/2023  
Acte rendu exécutoire après dépôt en  
préfecture le :

L'an deux mil vingt-trois le 12 septembre, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice MARTIN, maire.

Présents : Madame ANFRAY Virginie, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur BOHEME Alain, Monsieur DUVAL Patrick, Monsieur FOISSIER Vincent, Madame GIBEAU Hélène, Madame GOULAY Martine, Monsieur HUBERT Benoît, Madame JEANNE Marie-Pierre, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Marie, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle Madame MARIE Christelle, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur ROUSSEAUX Pierre, Monsieur SCHACHER Christophe, Monsieur TURPIN Laurent,

Absents excusés : Monsieur AUBERT Jacques donne pouvoir à Monsieur BOHEME Alain, Madame BOURGES Marie-Agnès donne pouvoir à Madame Marie-Pierre JEANNE, Madame LACAM Stéphanie donne pouvoir à Monsieur Patrice MARTIN,

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pierre JEANNE,

**Objet : Devis balayage mécanique**

Délibération 58/2023

Considérant la proposition pour un balayage mécanique de Valambray selon les plans de la commune pour 24 km de voiries principales et secondaires à raison de 4 fois par an,

Vu le devis de l'entreprise Voiries Services 9 rue Augustin Riffault 14540 Soliers d'un montant de 840.00€ HT par passage soit 3360€ pour 4 passages et un forfait annuel de 460€ pour l'évacuation et le traitement des déchets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le devis de l'entreprise Voiries Services d'un montant annuel de 3 820.00€ HT et tous actes nécessaires à l'opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie conforme, le 13 septembre 2023

Le Maire

La secrétaire

P. MARTIN



M-P. JEANNE

Accusé de réception en préfecture  
014-200064939-20230912-202023\_00470-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2023  
Date de réception préfecture : 22/09/2023